



3 décembre 2019, à ORLEANS
12 mars 2020, à LYON
19 novembre 2020, à ORLEANS
1 jour (9h00-17h00)



Référence : OV01

Modalité d'intervention



Inter 320 €



Intra Devis sur demande



VOTRE SECTEUR D'ACTIVITÉ



Territoires



Santé



Médico-social



VOUS ÊTES

Directeur(trice) des Ressources Humaines, responsable du personnel, membre de l'encadrement, gestionnaire du contrat d'assurance, gestionnaire du service des ressources



PRÉREQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- ✓ Définir la notion de risques professionnels.
- ✓ Décrire les conséquences des accidents dans les collectivités et les établissements.
- ✓ Mettre en œuvre une gestion active et un suivi précis des accidents.



LES PLUS

- ✓ Mise en pratique des connaissances par des exercices concrets
- ✓ Formation animée par un juriste spécialisé dans le droit statutaire



PROGRAMME

1- Appréhender la notion de risques professionnels

- Définir l'accident du travail, l'accident de trajet et la maladie professionnelle
- Connaître l'approche jurisprudentielle de ces risques

2- Déclencher la procédure adaptée aux risques professionnels

- Identifier les acteurs et les étapes de la procédure
- Répartir les rôles pour déterminer l'imputabilité au service

3- Assurer la gestion et le suivi de ces risques

- Maîtriser les droits statutaires attachés aux risques professionnels
- Procéder à l'analyse de la situation de l'agent à l'issue de la période de congés
- Présenter les programmes de réintégration professionnelle

CONTACTEZ-NOUS



+33 (0) 2.48.48.12.37



formation.neeria@relyens.eu



www.neeria.com